



# Les rythmes scolaires bientôt à la carte

**ÉDUCATION** Dès cet été, les communes qui le souhaitent pourront revenir à la semaine de 4 jours, comme avant 2013.

PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU

**FAUDRA-T-IL PARLER** des nouveaux rythmes scolaires ? Parmi ses premières mesures, Emmanuel Macron annonce pour l'été un « décret sur la liberté des communes », leur donnant la possibilité d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme de Vincent Peillon, tant décriée depuis sa mise en place en 2013.

La mesure – qui abrogeait la semaine de 4 jours créée sous Nicolas Sarkozy – a réinstauré la classe le mercredi matin (ou le samedi dans 1,8 % des communes), afin d'alléger les journées d'école des enfants et de mieux les répartir dans l'année. Mais le projet s'est enlisé, au fil des mois et de ses aménagements successifs, dans une polémique sur le coût et l'organisation des activités périscolaires. Dans ce chantier aux allures de sables mouvants, le président élu a choisi de laisser la main aux communes « qui auront, indique-t-on dans l'équipe d'En Marche !, jusqu'en 2019 pour préciser leur choix » et décider – ou non – de revenir à la semaine de 4 jours et ses six heures de classe quotidiennes.

« Bien sûr que je vais en profiter, annonce Jean-Michel Fourgous, maire (LR) d'Elancourt

(Yvelines), à la tête d'un collectif antiréforme il y a trois ans. J'utiliserai les moyens pour renforcer nos dispositifs de soutien à la pédagogie innovante qui, eux, fonctionnent. »

D'autres élus moins hostiles à la réforme applaudissent le décret à venir. « Il faut laisser le terrain s'organiser : les modes de vie ne sont pas les mêmes partout en France », argumente Vannik Berberian, le président de l'Association des maires ruraux. « L'application de la réforme a posé problème dans plus de 70 % des communes, principalement pour des raisons financières et de recrutement des animateurs, abonde Agnès Le Brun, élue LR de Morlaix (Finistère), et membre de la commission éducation de l'Association des maires de France. Ceux pour qui c'est trop difficile pourront arrêter. »

**« IL EST TROP TÔT POUR SE PRONONCER »**  
LES SERVICES DE LA VILLE DE MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

A Morlaix, cependant, la maire ne pense revenir « qu'à la marge » sur un dispositif qui, finalement, fonctionne dans sa commune, sauf en maternelle « où la semaine de 4 jours semble une meilleure option ». A Arras (Pas-de-Calais), où le maire UDI Frédéric Leturque a lancé

l'an dernier une évaluation scientifique de la réforme, aux conclusions positives, le décret ne changera rien : « On continue ! Il faut laisser du temps pour mesurer le retour sur investissement de notre lutte contre l'échec scolaire. »

A Marseille (Bouches-du-Rhône), en revanche, où la réforme s'est appliquée dans la douleur et sous la pression de l'Etat, on indique qu'« il est trop tôt pour se prononcer », tout comme à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), dont la mairie PS a choisi l'an dernier de rendre payantes les activités périscolaires, comme un tiers des communes à ce jour.

## La FCPE estime que c'est dommageable pour les enfants

**LA PRINCIPALE** fédération des parents d'élèves, la FCPE, classée à gauche, n'attendra pas la nomination du prochain ministre de l'Éducation : elle devrait adresser dès lundi une lettre ouverte à Emmanuel Macron, exprimant son inquiétude devant ses mesures pour l'école, notamment sur

le sujet des rythmes scolaires. « Ce retour en arrière va être très dommageable pour les enfants, en termes de qualité des apprentissages et d'équité », estime Hervé-Jean Le Niger, l'un des porte-parole de la FCPE. La Peep, plutôt à droite, se montre plus favorable à l'assouplissement, « pour

peu que cela ne revienne pas seulement à défaire l'existant, dit sa présidente Valérie Marty. L'école a assez souffert de précipitation. Prenons le temps d'une vraie réflexion sur les rythmes scolaires, et notamment sur la durée des vacances d'été, à l'échelle des communes. » **CH.B.**



Les communes ont jusqu'en 2019 pour choisir leur rythme scolaire en maternelle et en primaire.

L. B. / ANSA / PHOTOFESTIVAL